

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2013
DELIBERATION N°2013-65

OBJET : Modification de maquettes et de modalités de contrôle des connaissances.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

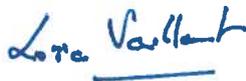
DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité :

- la maquette du certificat de capacité d'orthophoniste ;
- les maquettes et modalités de contrôle des connaissances dans les masters MEEF.

Fait à Tours, le 2 octobre 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT